



Chanvre Nouvelle Aquitaine

Charte d'engagement éthique Préalable à toute nouvelle adhésion

Mai 2021

L'association Chanvre Nouvelle Aquitaine rassemble les acteurs régionaux investis dans la production agricole, la transformation des produits issus de celle-ci, leur distribution, leur utilisation et leur promotion.

Cette charte a été rédigée par les membres fondateurs de l'association, afin d'**affirmer les valeurs qu'ils défendent** et de s'assurer de leur respect lors du développement de la filière.

Ces engagements visent à garantir **une filière vertueuse, gage de sérieux et de qualité**. Tous les adhérents s'engagent moralement à la respecter et à la promouvoir.

Fondements

- L'ensemble de ces acteurs souhaite travailler activement et concrètement au développement d'une filière chanvre régionale exemplaire :
 - **respectueuse** de la biodiversité, des milieux naturels, des ressources en eau et en matières ;
 - **équitable** dans sa répartition de la valeur ajoutée créée, permettant d'assurer un revenu décent à tous les acteurs de la filière, et en particulier aux agriculteurs ;
 - **préservatrice voire bénéfique** pour la santé des producteurs, des riverains et des consommateurs ;
 - **créatrice d'emplois** locaux et non-délocalisables, porteurs de valeurs et de sens sur les territoires ;
 - **innovante**, aussi bien grâce aux progrès techniques que socialement et économiquement, grâce au nouveau modèle de proximité et de respect de l'environnement et des individus qu'elle entend défendre.
- A l'amont, sans imposer l'agriculture biologique, l'objectif est d'entraîner les agriculteurs vers des pratiques les moins impactantes possibles pour les agriculteurs et leur environnement. La culture du chanvre étant particulièrement propice à la régénération des écosystèmes (sols, eaux, espèces vivantes, etc.), il s'agit de prolonger ces intérêts grâce à des pratiques agricoles elles aussi vertueuses.
- A l'aval, lors des étapes de transformation, de commercialisation et de distribution, les acteurs veillent à :
 - apporter une contribution à la valeur économique de la filière sur le territoire régional en valorisant le plus possible les ressources présentes localement,
 - limiter l'impact négatif des produits pour l'environnement ou la santé, ainsi que leur empreinte carbone, notamment en privilégiant des circuits d'approvisionnement courts et locaux,
 - rémunérer décemment l'ensemble des intermédiaires liés à leur activité.
- Sur l'ensemble de la filière, chaque acteur s'engage à être transparent sur ses activités et à respecter les clauses des volets qui le concernent (pages suivantes).
- Il s'engage à relayer les informations et communiquer sur l'association régionale de manière positive, à respecter les valeurs et fondements de l'association dans ses communications, publications et interventions avec les tiers et/ou public.
- Chacun s'engage à coopérer aux actions collectives de la filière chanvre régionale et à contribuer à l'émergence de synergies pour un développement économique en Nouvelle Aquitaine.
- **Biodiversité, empreinte carbone, santé, économie locale, innovation : la filière chanvre Nouvelle Aquitaine vise un impact positif maximisé pour la société, tout en respectant les équilibres naturels dont elle tire sa force.**

Volet Production agricole

Semences :

- Les adhérents s'engagent à se procurer des semences certifiées, respectant le cadre légal et notamment le taux de THC autorisé en France.
- En l'état actuel, l'association recommande de se référer aux catalogues français et européen pour l'achat des semences. Elle revendique par ailleurs un élargissement du catalogue français à d'autres semences du catalogue européen qui respectent le taux de THC français.

Itinéraire culturel :

- Les adhérents s'engagent à n'intégrer aucun produit phytosanitaire ni intrant chimique de synthèse dans leurs parcelles de chanvre. Seul l'apport d'engrais organique est autorisé dans le cadre de cette charte régionale.
- Ils s'engagent à adopter des pratiques raisonnées d'utilisation de l'eau, à limiter au maximum la production de déchets, les interventions de machines agricoles.
- Ils s'engagent à respecter un cycle de rotation long, dans l'idéal de 6 années, afin de garantir la régénération des sols et d'éviter les maladies.
- Les adhérents s'engagent à partager, au sein de l'association, les informations et connaissances qui permettraient aux autres membres d'éviter certaines erreurs culturelles.

Itinéraire culturel :

- Les adhérents s'engagent à respecter les guides techniques suivants :
 - Guide de culture de Terre Inovia
 - Guide OMS des normes relatives aux bonnes pratiques de fabrication (BPF) pour la culture spécialisée en production de cannabinoïdes
 - Cahier des charges des matières pour le bâtiment

Volet Chanvre Bien-Etre

- Les adhérents s'engagent avoir suivi une formation sur le cadre légal relatif au chanvre Bien-Etre.
- Ils s'engagent à transmettre chaque année avant l'Assemblée générale de l'association les analyses prouvant la légalité et la qualité de leurs fleurs.

Transformation :

- Les adhérents s'engagent à **respecter le cadre légal** français et européen concernant la valorisation des différentes parties de la plante ainsi que les normes sanitaires en vigueur.
- Ils s'engagent à **privilégier les fournisseurs et prestataires de Nouvelle Aquitaine** le plus possible, afin de développer des synergies économiques locales et de réduire l'impact carbone.
- Ils s'engagent à garantir aux producteurs un **prix d'achat des matières équitable** et respectueux de leur travail afin de leur assurer un reste à vivre décent.

Distribution :

- Les adhérents s'engagent à ne commercialiser que des **produits légaux** en France et en Europe.
- Ils s'engagent à se former au **cadre légal et sanitaire** relatif aux produits issus du chanvre Bien-Etre.
- Les adhérents s'engagent à privilégier **un approvisionnement régional et français** lorsque l'offre locale n'existe pas.
- Ils s'engagent à vendre des produits contenant uniquement du **CBD naturel** et à privilégier le **full spectrum** afin de conserver les vertus naturelles de la plante et de maximiser les bénéfices pour les usagers.
- Ils s'engagent à **afficher les données techniques et sanitaires** permettant à l'utilisateur de bénéficier d'une réelle traçabilité des produits (FDS, fiches techniques, analyses, étiquetages, etc.).

Volet Chanvre Textile

- Les adhérents relevant du champ textile s'engagent à assurer le suivi de leur **performance environnementale**, en termes d'impact carbone, de respect de la ressource aquatique (qualité et quantité), de la biodiversité, des sols, ... Et à mettre en œuvre les mesures nécessaires d'amélioration continue permettant d'assurer un **gain environnemental supérieur** à celui des matières auxquelles le textile chanvre produit se substitue.
- Ils s'engagent à privilégier les **matières premières** d'origine française, voire européenne, ainsi que le chanvre en Nouvelle Aquitaine lorsque cela est possible.
- Ils s'engagent à garantir aux producteurs un **prix d'achat des matières équitables** et respectueux de leur travail.
- Ils privilégient également des **partenariats avec des transformateurs** français, voire européens, afin de consolider une filière bas niveau carbone et créatrice d'économie européenne.
- Les adhérents s'engagent à partager les informations concernant leurs activités et leur chaîne de valeur qui permettent de garantir la **transparence** concernant leurs différentes parties prenantes et leur impact environnemental.

Volet Chanvre Alimentaire

Production :

- Les adhérents producteurs de chanvre alimentaire s'engagent à fournir des matières premières totalement **exemptes d'alcaloïdes** toxiques (datura notamment).
- Afin de préserver l'absence naturelle d'allergènes, et notamment de gluten, dans le chanvre, ils s'engagent à veiller rigoureusement à **l'absence d'autres graines** dans les matières mises sur le marché.
- En l'état des connaissances, par mesure de précautions, les adhérents s'engagent à ne pas mettre sur le marché alimentaire des graines issues de parcelles ayant subi un **épandage de station d'épuration**.

Transformation :

- Les adhérents s'engagent à garantir un **prix d'achat des matières équitable** et respectueux du travail des producteurs.
- Ils s'engagent à **conserver au maximum les propriétés et qualités nutritionnelles naturelles** du chanvre, dans toutes les opérations de transformation des matières issues du chanvre.
- Ils s'engagent à ne produire l'huile que par un **pressage à froid**, afin de préserver toutes les qualités naturelles du chanvre (omégas et vitamines notamment).
- Ils s'engagent à transmettre en toute transparence les informations concernant l'origine et la composition des produits.
- Les adhérents s'engagent à veiller rigoureusement à **éviter toute contamination** par d'autres matières tout au long du processus de transformation.
- Ils s'engagent à **garantir la cohérence des produits finis** en choisissant dès que possible des ingrédients locaux, de saison, produits de manière éthique et respectueuse de l'environnement.
- Les adhérents s'engagent à **respecter le caractère naturel** du produit en ne lui ajoutant pas d'ingrédients ayant un impact négatif sur la santé et/ou l'environnement (colorants, conservateurs, édulcorants, ...).
- Ils s'engagent à **valoriser au maximum les propriétés** du chanvre et à ne pas lui substituer d'autres matières pour des raisons purement économiques.

- Ils s'engagent, dans une logique d'économie circulaire, à **valoriser au maximum les matières** issues des graines et les sous-produits de leur transformation.
- Ils s'engagent à veiller à la **conservation maximale des qualités** des produits et à limiter l'oxydation par le choix des matériaux de conditionnement, des modalités de conservation (à l'abri de la lumière et de la chaleur notamment) et ce tout au long de la chaîne logistique.

Distribution :

- Les adhérents s'engagent au **respect du cadre légal** et des normes sanitaires relatives aux produits alimentaires qu'ils commercialisent.
- Ils s'engagent à mettre en œuvre les analyses et vérifications permettant de justifier les allégations affichées sur l'étiquetage des produits et à en partager, **en toute transparence**, les résultats.
- Ils s'engagent à utiliser le chanvre comme un outil marketing de manière raisonnée, en mettant notamment en avant les vertus nutritionnelles et garantir une teneur en chanvre significative (la plus haute techniquement possible). Si l'allégation « au chanvre » est mise en avant, ils s'engagent à respecter **une juste mesure entre l'allégation (et sa visibilité) et la composition**.

Collectivités :

- Les collectivités adhérentes s'engagent à **faciliter**, dans leurs marchés (dans les limites du cadre légal), le positionnement d'une offre chanvre régionale, et la plus locale possible.
- Elles s'engagent à **promouvoir** la filière chanvre régionale et locale, ainsi que ses acteurs, gammes de produits et de services.

Volet Chanvre Bâtiment

Production :

- Les producteurs de matières à destination du bâtiment s'engagent à respecter le **cahier des charges Qualité** défini par l'association, et ainsi garantir une maîtrise de la variabilité naturelle ainsi qu'une homogénéité minimale des matières au sein de l'offre régionale.
- Ils s'engagent également à faciliter **la transmission des informations** concernant l'état des stocks afin de faciliter les achats de matières en cas de pénurie locale. Cela vise à sécuriser l'approvisionnement pour consolider les marchés mais ne doit pas devenir une pratique courante. La préférence sera toujours accordée à la proximité entre la production et la consommation.

Tous les maillons :

- Les adhérents s'engagent à privilégier, tant pour la transformation que la commercialisation, **des matériaux produits en Nouvelle Aquitaine**, lorsqu'une offre est disponible.
- Ils s'engagent à **promouvoir les gammes** de produits et services pour le Bâtiment disponibles en région.
- Les adhérents s'engagent à assurer le suivi de leur **performance environnementale**, en termes d'impact carbone, de respect de la ressource aquatique (qualité et quantité), de la biodiversité, des sols, ... Et à mettre en œuvre les mesures nécessaires d'amélioration continue permettant d'assurer un **gain environnemental supérieur** à celui des matières auxquelles leurs produits se substituent.
- Ils s'engagent à mettre en œuvre, à toutes les étapes (production, stockage, transformation, logistique, distribution), les conditions garantissant **la conservation maximale des propriétés naturelles** du chanvre à destination du bâtiment.

Mise en œuvre :

- Les adhérents réalisant de la mise en œuvre du chanvre dans le bâtiment s'engagent à **s'être formés** aux produits, techniques et usages, de manière proportionnée aux chantiers visés.

Maîtrise d'ouvrage :

- Les maîtres d'ouvrage adhérents s'engagent à **faciliter**, dans leurs marchés (dans les limites du cadre légal), le positionnement d'une offre chanvre régionale, et la plus locale possible.
- Ils s'engagent à **promouvoir** la filière chanvre régionale et locale, ainsi que ses acteurs, gammes de produits et de services.

Volet Expertises

- Les professionnels menant des missions d'expertise, de conseil, d'accompagnement s'engagent à avoir mené au moins une prestation réussie en ce sens.
- Ils s'engagent à ne pas promouvoir des allégations du chanvre non fondées scientifiquement ou non démontrées par des analyses partagées.
- Ils s'engagent à mettre en œuvre toutes leurs compétences pour informer, guider, conseiller, accompagner les projets dans un contexte réglementaire conforme et apporter leur regard sur la faisabilité du projet.
- Ils s'engagent à accompagner les porteurs de projets localisés en Nouvelle Aquitaine dans le respect de la présente charte.
- Ils s'engagent à faire preuve d'esprit critique et à poser les alertes nécessaires si le projet ne semble pas favorable à une réussite, tant pour le porteur de projet que pour l'image de la filière régionale.
- Ils s'engagent à respecter la confidentialité des projets accompagnés.